



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions sociales

Question écrite n° 15269

Texte de la question

M Pierre Bachelet attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux pour parfaire leur formation professionnelle. La faiblesse des mesures envisagées en leur faveur met en péril l'avenir même des écoles à but social dont la mission est tellement primordiale. La recherche d'une formation professionnelle de qualité semblait être un objectif prioritaire pour le Gouvernement. Il lui demande donc, par voie de conséquence, de prendre en considération les doléances des responsables de formation et d'ouvrir une concertation devenue indispensable pour dissiper les inquiétudes qui de toutes parts se manifestent.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget de l'Etat a fait l'objet en 1989 d'une régulation budgétaire destinée à garantir la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le Gouvernement a néanmoins décidé de maintenir au niveau prévu par la loi de finances initiale pour 1989 les crédits inscrits au budget du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale pour les centres de formation des travailleurs sociaux. Les directions régionales des affaires sanitaires et sociales vont donc disposer de la totalité des enveloppes de crédits initialement prévues pour les centres de formation de leur région. Par ailleurs, une actualisation qui permettra d'assurer le fonctionnement de ces écoles dans des conditions normales sera proposée dans le projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Bachelet Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15269

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 3010